

L'ÂGE HÉROÏQUE DE LA FÉDÉRATION DES COOPÉRATIVES OUVRIÈRES DE BRETAGNE, 1902-1914

par Robert Gautier^(*)

Cet article s'intéresse à la naissance du mouvement coopératif de consommation au XIX^e siècle, étroitement liée aux organisations socialistes et syndicales. Ces organisations vont tenter d'instrumentaliser la coopération de consommation. Dans l'Ouest, elle s'organise dans le cadre de la Fédération des coopératives ouvrières de Bretagne, qui couvre un espace géographique important. Elle accueille aussi bien des sociétés adhérant à l'Union coopérative de Charles Gide, qui prône la neutralité de la coopération, que des sociétés adhérentes de la Bourse des coopératives socialistes. En avril 1905, la Fédération des coopératives ouvrières de Bretagne organise à Nantes le IV^e congrès national de la Bourse des coopératives socialistes. L'aspect idéologique de la fédération régionale reste fort, mais rapidement les réalités économiques l'amènent à privilégier la réalisation de structures fédérales. Au lendemain du congrès d'unité de Tours, qui voit la naissance de la Fédération nationale des coopératives de consommation (FNCC), la Fédération de Bretagne est une des premières fédérations régionales à mettre en application le programme de modernisation de la coopération.

* Robert Gautier est titulaire d'un doctorat d'histoire contemporaine. Sa thèse concerne « Le mouvement coopératif de consommation dans l'Ouest (département formant aujourd'hui les régions Bretagne et Pays-de-la-Loire) des origines au congrès de Fougères (1925) », prix de l'AddeS en 2003. Il travaille actuellement sur l'histoire de la FNCC entre les deux guerres et s'intéresse à Ernest Poisson.

(1) Rebérioux Madeleine, « Les socialistes français et le petit commerce au tournant du siècle », dans *Le Mouvement social*, n° 114 de janvier-mars 1981, p. 70.

(2) Voir l'ouvrage de Patricia Toucas *Les coopérateurs, deux siècles de pratiques coopératives*, sous la direction de Michel Dreyfus, coll. « Jean Maitron », Les Editions de l'atelier, Paris, 2005.

(3) Les cinq départements bretons, ainsi que la Vendée, le Maine-et-Loire, la Mayenne et la Sarthe.

(4) On appelle « allemanistes » les membres du Parti ouvrier socialiste révolutionnaire (POSR), fondé en 1890 par Jean Allemane, ancien membre de la Commune de Paris, déporté par les Versaillais. Les allemanistes sont favorables à la lutte sociale sur le plan économique, à l'action syndicale et à la coopération.

En mars 1981, Madeleine Rebérioux, dans la conclusion d'un article de la revue *Le Mouvement social*⁽¹⁾, s'étonne que l'on ignore encore presque tout du mouvement coopératif de consommation. Aujourd'hui, l'étude de l'histoire de cette branche de l'économie sociale progresse⁽²⁾, mais le chantier est encore vaste pour cerner un mouvement animé durant des décennies par des militants coopérateurs attachés au progrès social. Il y a un siècle, en juin 1905, la Fédération des coopératives ouvrières de Bretagne s'installe officiellement à Nantes. Elle couvre un territoire majoritairement rural qui s'étend sur neuf départements de l'Ouest⁽³⁾, alors que les propagandistes de la coopération sont des ouvriers des villes. En 1906, Daudé-Bancel, secrétaire de l'Union coopérative, qualifie l'Ouest de désert coopératif! Cette fédération régionale se constitue à partir des affinités politiques ou syndicales, des intérêts économiques et grâce au dévouement de militants allemanistes⁽⁴⁾. Emmanuel Svob, ouvrier bijoutier et futur maire de Lorient, demeure jusqu'à sa mort, en 1946, l'âme du mouvement coopératif breton.

(5) En 1863, le commerce de la boulangerie est libre et la taxe officielle qui fixe le prix du pain est supprimée. Les boulangeries coopératives bénéficient de cette mesure pour se développer en toute légalité. Dans le sud de la Vendée (marais et plaine), les sociétés de panification sont constituées dans les villages dans le seul but d'économie ménagère. Les sociétés vont se multiplier dans la mesure où le nombre des sociétaires est limité à la capacité de production du four.

(6) Le boni, ou trop-perçu, est représenté par les « bénéfiques » faits par la société. Le boni est en partie redistribué sous la forme de marchandises ou utilisé pour des œuvres sociales de solidarité envers les sociétaires et leur famille.

Les sociétés coopératives de consommation n'ont pas attendu la formation des organisations syndicales et socialistes pour s'implanter dans l'Ouest. Dès 1848, les ouvriers tisserands et tailleurs de Nantes collaborent avec des notables républicains, comme le docteur Ange Guépin et l'industriel Michel Rocher, pour fonder une boulangerie fraternelle. L'Empire libéral est une période favorable au développement des boulangeries coopératives, et le sud de la Vendée devient un important bassin coopératif de panification⁽⁵⁾, ainsi que la région lorientaise.

Des sociétés de secours mutuels favorisent la mise en œuvre de sociétés de consommation. En 1867, à Cholet, une coopérative d'approvisionnement est constituée par les tisserands avec l'aide de la mutuelle et de la société de crédit-épargne. A Angers, les mutuelles ouvrent leurs propres coopératives et, dans la Sarthe, des sociétés coopératives financent, à l'aide des bonis⁽⁶⁾, la fondation de sociétés de secours mutuels. Au début des années 1890, ces sociétés coopératives ont pour objectif d'assurer aux sociétaires la fourniture, au meilleur prix, de produits de bonne qualité. Sur le plan de la doctrine, la république coopérative ne semble pas encore avoir pénétré l'Ouest coopératif⁽⁷⁾.

La collaboration des militants et la confusion des objectifs

(7) Lors du IV^e congrès national de l'union, tenu à Paris en septembre 1889, l'économiste Charles Gide traite « Des transformations que la coopération est appelée à réaliser dans l'ordre économique ». Il propose la conquête par les associations de consommateurs de l'industrie commerciale, puis manufacturière et enfin agricole. La république coopérative est proposée comme système alternatif au capitalisme et au socialisme collectiviste et devient la doctrine de l'école de Nîmes, puis de la Fédération nationale des coopératives de consommation pour un temps.

(8) Julliard J., *Fernand Pelloutier et les origines du syndicalisme d'action directe*, Point-Seuil Histoire, Paris, 1971, p. 74.

(9) En 1901, Yvetot, syndicaliste révolutionnaire, succède à Pelloutier à la direction de la Fédération des bourses du travail.

(10) C'est à la suite d'un conflit entre la municipalité de Laval et la bourse du travail que les syndicats décident de posséder en propre leurs bâtiments.

(11) Gautier Robert, « Le Mouvement coopératif de consommation dans les départements des Pays-de-la-Loire, de 1860 à 1940 », mémoire de DEA, Rennes-2, 1996.

Les organisations syndicales entendent se servir des coopératives de consommation comme d'un champ d'expérimentation. Fernand Pelloutier, qui débute son action militante à Saint-Nazaire, préconise pour préparer la grève générale de réaliser des coopératives de consommation constituées de vastes entrepôts de marchandises permettant de tenir le temps nécessaire pour mettre à genoux la bourgeoisie⁽⁸⁾! Georges Yvetot⁽⁹⁾ recommande l'édification de coopératives syndicales de consommation. Les bonis sont attribués à l'achat ou à l'amortissement de l'immeuble qui devient la maison du peuple et l'union des syndicats. En 1910, les militants ouvriers de Laval fondent une maison du peuple⁽¹⁰⁾ avec les bénéfiques de la boulangerie L'Emancipation lavalloise⁽¹¹⁾. Elle forme un îlot ouvrier défensif dans une Mayenne profondément rurale et conservatrice. Dans la région angevine, le mouvement syndical, en particulier chez les travailleurs des ardoisières, envisage une coopération de consommation sur le modèle de la maison du peuple de Bruxelles. La pression syndicale est forte sur les sociétés, jusqu'à entraver les tentatives de fusions nécessaires à la survie du mouvement.

Cette emprise syndicale est à l'image des militants ouvriers qui se consacrent à l'action coopérative. Voyons brièvement le parcours de l'ouvrier charron Drouet, né en 1858 à Nantes et qui se fixe à la fin de l'Empire à Saumur. En 1896 et 1906, il est candidat républicain socialiste aux élections. D'une activité débordante, il crée le syndicat des ouvriers charrons et la bourse du travail de Saumur. En 1897, il collabore à la fondation de La Saumuroise, une boulangerie coopérative dont il devient le directeur.

Trois ans plus tard est constituée une épicerie coopérative à base socialiste, La Laborieuse, dans laquelle il occupe la place de trésorier. Dans la presse socialiste locale, sous le pseudonyme de Jean le Gueux, il tient une chronique où il exhorte les femmes à venir se servir dans les coopératives. La coopérative est un abri pour les militants trop engagés et pourchassés par le patronat, et le syndicaliste doit, sans expérience, prendre la direction d'une société qui à son tour apportera son soutien à l'action syndicale. Ainsi, la coopération de consommation apparaît plus comme un moyen que comme un but.

En mars 1900, cette orientation prend de l'importance avec la fondation de la Fédération socialiste de Bretagne (FSB), dirigée par Charles Brunellière⁽¹²⁾. Cette fédération autonome couvre les cinq départements bretons et accueille des groupes socialistes, des syndicats et des coopératives à base socialiste⁽¹³⁾. Seules cinq sociétés de consommation et cinq sociétés de production répondent à l'appel. Le contingent principal, pour les sociétés de consommation, vient de la Loire-Inférieure. Une seule vient du Morbihan (L'Economie ouvrière hennebontaise, dirigée par les ouvriers de l'arsenal), et une autre de Saint-Brieuc. Concernant la production, quatre sociétés adhérentes sont de Morlaix, fief d'Yves Le Febvre, secrétaire adjoint de la Fédération socialiste, et la cinquième de Fougères : L'Emancipation, une fabrique ouvrière de chaussures⁽¹⁴⁾. Fougères est une ville de mono-industrie et le premier centre français de la chaussure. Brunellière désire constituer des structures ouvrières bretonnes dont une fédération des coopératives socialistes de Bretagne et une fédération de syndicats ouvriers. Il est très attaché à la défense des professions de la mer, marins et pêcheurs, et collabore à la réalisation de la Fédération nationale des syndicats maritimes⁽¹⁵⁾. Son souci est aussi de mettre son organisation au service de l'industrialisation de la Bretagne et la coopération est un moyen pour y parvenir. La Fédération socialiste de Bretagne soutient la réalisation d'une imprimerie coopérative à Nantes et, innovation, elle collabore à la fondation de l'Assurance ouvrière mutuelle contre l'incendie de Loire-Inférieure. L'ouvrier bijoutier Emmanuel Svob est chargé de mettre en œuvre cette association ouvrière, qui bénéficie du soutien de la Bourse des coopératives socialistes et d'une avance de 2 000 francs. L'un des objectifs de cette assurance mutuelle est de fournir un asile aux sociétaires privés de logement.

(12) Charles Brunellière (1847-1917) est armateur à Nantes, mais son besoin d'efficacité le pousse à militer dans les rangs du mouvement ouvrier socialiste, syndical et coopératif. Dans une brochure de propagande en direction des ouvriers nantais, *La Classe ouvrière devant le socialisme*, il propose un socialisme éclectique et fédératif. En 1893, il adhère au POF de Guesde et, en 1895, il fonde un groupe collectiviste nantais, alors que l'année précédente s'est constituée la Fédération socialiste nantaise, qu'il préside, groupant les comités socialistes de la ville. Sur le plan coopératif, en 1893, il soutient la réalisation de L'Economie de Nantes, dont Svob devient le trésorier, ainsi que la constitution, en 1902, de l'Union coopérative Bretagne-Anjou.

(13) Ces coopératives consacrent une part des bonis à l'action socialiste.

(14) Fin 1900, la FSB rassemble 69 syndicats, 34 groupes et 10 coopératives. La Loire-Inférieure domine largement les autres départements bretons, avec 39 syndicats et 19 groupes socialistes.

(15) Sur le syndicalisme maritime, voir Ronan Viaud, *Le syndicalisme maritime français, les organisations, les hommes, les luttes (1890-1950)*, PUR, Rennes, 2005.

A la conquête de l'autonomie coopérative

De 1902 à 1906 s'ouvre une période intense de rassemblement des forces coopératives. Fin 1902, la bourse du travail de Nantes lance un appel à une trentaine de sociétés coopératives afin de jeter les bases d'une fédération régionale⁽¹⁶⁾. Seules une dizaine de sociétés se présentent rue de Flandre, principalement du Morbihan et de la Loire-Inférieure. Une société angevine, L'Avenir d'Angers-Doutre, fait le déplacement. En janvier 1903, la jeune Union coopérative Bretagne-Anjou, confiée à Emmanuel Svob, s'installe dans les locaux

(16) *Le phare de la Loire* du 20 février 1907 rappelle cette initiative.

de la société L'Économie de Nantes. Svob, pour des décennies, œuvre pour donner à la coopération de consommation bretonne une représentation digne des grandes fédérations régionales. Il propose à la Fédération socialiste de Bretagne d'accepter dans ses rangs les coopératives qui préconisent, dans leurs statuts, « *une retenue quelconque sur les bénéfices destinés à la propagande et à la subvention d'œuvres sociales*⁽¹⁷⁾ ». Cette proposition est rejetée comme restrictive au regard de l'objectif initial : fonder des coopératives appartenant au parti, dont les bénéfices permettraient de créer des coopératives de production. Or, la très grande majorité des coopératives bretonnes demeurent préoccupées surtout par les questions économiques. Le manque d'ouverture de la FSB favorise désormais le développement autonome de la Fédération des coopératives. En décembre 1903 s'ouvre le deuxième congrès coopératif à Hennebont. La ville est proche de Lorient, où sont installées les grandes sociétés de panification. Le congrès débouche sur la constitution, à Nantes, d'un groupement fédéral d'achat en commun et sur un projet de fondation d'une minoterie coopérative en Bretagne.

(17) *Bulletin officiel de la FSB*, n° 1, de janvier 1903.

La sardinerie coopérative et la Fédération socialiste de Bretagne

Durant l'année 1903, alors que les coopératives de consommation bretonnes s'organisent, la FSB consacre ses comités fédéraux à l'étude de la fondation d'une sardinerie coopérative. Les marins pêcheurs connaissent des années difficiles et les ouvriers des usines de conserves voient, avec inquiétude, arriver des machines à souder et à sertir qui concurrencent la profession fortement syndiquée des ferblantiers-boîtiers⁽¹⁸⁾. En Bretagne, 132 usines, souvent contrôlées par des capitaux nantais, sont installées le long des côtes. Cette industrie de la conserve emploie des milliers de femmes (les sardinières) aux longues journées de travail et aux salaires médiocres. A la conserve du poisson s'ajoutent les légumes. Des usines métallurgiques, à Lochrist et sur la commune d'Inzinzac, se consacrent à la production de fer-blanc pour l'industrie de la conserve. En 1902, les forges de Basse-Indre s'associent à un fabricant de boîtes de conserve, J.-J. Carnaud. La conserverie est une industrie majeure. La basse Loire, entre Nantes et Saint-Nazaire, est l'axe industriel de la Bretagne, avec la construction navale, les forges sidérurgiques de Trignac-en-Montoir, la fonderie de plomb et de cuivre de Couëron. Dans le foyer nantais cohabitent des structures industrielles modernes et quasi artisanales, à Saint-Nazaire domine la grande industrie capitaliste. Le domaine industriel de l'État est aussi important, avec les arsenaux de Brest, Lorient et Indret. Il faut ajouter les poudreries du Finistère, l'arsenal de Rennes et les manufactures de tabac de Nantes et de Morlaix. Ces industries concentrent une main-d'œuvre importante, propice à la fondation de coopératives ouvrières de consommation.

Les militants socialistes bretons font le choix de créer une sardinerie coopérative en s'inspirant des statuts de la Verrerie ouvrière de Carmaux. Initialement, l'usine coopérative doit s'installer à Douarnenez (Finistère), puis

(18) Les questions concernant les crises de la pêche à la sardine, les ferblantiers-boîtiers et la conserverie en Bretagne sont traitées dans la thèse de Claude Geslin, *Le syndicalisme ouvrier en Bretagne jusqu'à la Première Guerre mondiale*, Espace-Ecrits, Saint-Hippolyte-du-Fort, 1991.

il est question de concourir à l'industrialisation de la Bretagne par la construction de trois usines sur le littoral : l'une dans le Finistère, l'autre dans le Morbihan et la dernière... en Vendée. Il faut ajouter la réalisation d'un établissement principal, dans une grande ville, permettant la fabrication des autres conserves (légumes, viandes et pâtés) nécessaires à l'approvisionnement des coopératives de consommation et la fabrication des boîtes.

Le projet est séduisant, mais le financement approche le million de francs. Il est alors décidé de faire appel à la participation de la Bourse des coopératives socialistes, mais aussi aux sociétés de consommation belges, anglaises et allemandes. La FSB confie désormais à la Bourse des coopératives socialistes la direction du projet. L'avenir de l'usine de conserves dépendra des décisions de son quatrième congrès, qui se tient à Nantes à partir du 23 avril 1905.

Le relais de la Bourse des coopératives socialistes

Sur le plan coopératif, Nantes se situe derrière Lorient, mais la Bourse des coopératives socialistes préfère la capitale économique de la Bretagne pour tenir son congrès national. En effet, les coopérateurs nantais sont plus proches de ses objectifs que les coopérateurs lorientais.

Le débat central du congrès concerne la réalisation et le contrôle de la production coopérative. Svob, qui préside la première séance, se fait le porte-parole d'une organisation décentralisatrice et fédéraliste de la production qui demeurera sa conception de la coopération. Louis Héliès propose la réalisation d'un magasin de gros national pour approvisionner toutes les sociétés de consommation⁽¹⁹⁾. Subtilement rédigée, dans un but d'unité, une synthèse prend en considération les fédérations régionales ainsi que le magasin de gros interfédéral qui, ensemble, doivent constituer des usines fédérales. Le Magasin de gros devient l'organe économique, et la Bourse des coopératives socialistes, l'organe moral et le centre de propagande du mouvement. C'est à Lens qu'est prévue cette expérience. La Fédération de Bretagne, en la personne de Svob, participe à l'élaboration des statuts du Magasin de gros des coopératives de France⁽²⁰⁾ et Ernest Bellier, responsable de L'Avenir d'Angers-Doutre, entre au conseil d'administration. La direction du magasin est confiée à « l'artisan de l'œuvre », Louis Héliès.

L'autre grande question du congrès de Nantes, en rapport avec les activités de la Fédération de Bretagne, concerne l'assurance mutuelle contre l'incendie mise en place en Loire-Inférieure. Bien que dirigée par Svob, elle manque de souffle. La Bourse des coopératives socialistes envisage, depuis longtemps, de réaliser une assurance coopérative et syndicale qui n'a pas encore vu le jour. Dans une rédaction appropriée, une solution avantageuse est trouvée pour les deux parties : « *Le congrès donne mandat à la bourse de s'entendre avec nos camarades de l'assurance ouvrière de la Loire-Inférieure pour étendre à la France coopérative tout entière le rayon de leur assurance* »⁽²¹⁾.

(19) Louis Héliès est un militant allemand, membre de La Bellevilloise, qui s'est rendu à Manchester à l'occasion d'un voyage d'études. Il a été séduit par le fonctionnement du magasin de gros, de la production coopérative au service de la consommation et, fort de cet exemple, il engage le congrès à réaliser une expérience de ce type.

(20) Les statuts précisent que le but est de remettre entre les mains des consommateurs la propriété et l'administration des moyens de consommation, de production et d'échange. Le Magasin de gros adhère à la Bourse des coopératives socialistes et les sociétés qui désirent devenir actionnaires doivent elles-mêmes être affiliées à la Bourse socialiste.

(21) *Le Populaire de Nantes* du 25 avril 1905. Voir aussi la motion dans *L'Almanach de la coopération socialiste* de 1906.

(22) *Le Coopérateur de France* (éd. régionale Charentes et Poitou, n° 267, du 4 mars 1961). Avec le transfert du siège social à Paris, elle devient La Sauvegarde; elle terminera ses activités en 1946.

(23) Dans ces villes de Bretagne, les militants socialistes sont dans les conseils municipaux.

(24) En avril 1905, les divers partis socialistes vont s'unir, sous la direction de Jaurès et de Guesde, pour former le Parti socialiste unifié (PSU), Section française de l'Internationale ouvrière (SFIO).

Au lendemain du congrès, une agence est ouverte à Paris, dans un local de La Bellevilloise, et des sections fonctionnent dans plusieurs départements. En 1909, l'Assurance ouvrière compte 3 870 adhérents et le siège est transféré de Nantes à Paris⁽²²⁾. Dans l'Ouest, elle a tissé son réseau dans les grandes villes et elle assure certains bâtiments communaux à Brest, à Concarneau et à Lanester⁽²³⁾.

La question de la conserverie coopérative est bien sûr abordée. Brunellière, à la tribune du congrès coopératif, demande la mise sur pied de cette vaste entreprise qui doit révolutionner l'industrie des conserves. Dans un vœu rédigé par Héliès, le congrès reconnaît l'utilité du projet et met en œuvre un comité d'initiative élargi aux organisations étrangères: Georges Collins, du Wholesale (magasin de gros), représente la coopération anglaise, et Sermey, la Fédération coopérative socialiste belge. Il faut cependant attendre la fin de la Première Guerre mondiale pour que le Magasin de gros (MDG) mette en œuvre, dans le Finistère, la réalisation d'usines de conserves. En 1907, les fonds récoltés par la FSB sont utilisés par la Fédération des coopératives ouvrières pour acheter une petite usine de conserves, quai Versailles à Nantes, reprise ensuite par le Magasin de gros.

La volonté de Brunellière de réunir dans une même organisation bretonne l'ensemble des structures ouvrières ne résiste pas à la création, en avril 1905, du PSU-SFIO⁽²⁴⁾. La FSB adhère au Parti socialiste unifié, les organisations syndicales sont conviées à rejoindre la CGT, et les sociétés coopératives, la Bourse des coopératives socialistes. La FSB se scinde en cinq fédérations départementales. Le premier congrès de la fédération SFIO de la Loire-Inférieure se tient le 12 janvier 1908 à Saint-Nazaire. Il compte vingt et un groupes, qui élisent Charles Brunellière secrétaire général.

Les capacités d'autonomie de la Fédération coopérative bretonne

En juin 1905, la fédération régionale demeure toujours dans les locaux de la société L'Économie à Nantes. Ses effectifs se limitent à vingt-neuf sociétés issues particulièrement du Morbihan et de la Loire-Inférieure, auxquelles il faut ajouter deux sociétés du Finistère, une de l'Ille-et-Vilaine et l'autre du Maine-et-Loire.

Dès 1904 est fait le choix de réaliser, dans la région lorientaise, une minoterie coopérative pour alimenter en farines les sociétés de panification. Il s'agit aussi de placer Lorient au centre de l'activité coopérative en Bretagne en y intégrant Brest et Rennes. Une telle réalisation peut être interprétée comme l'amorce d'une partition de la Fédération régionale de Bretagne ou d'un partage des compétences: compétences économiques pour la coopération lorientaise, compétences en matière de doctrine pour la coopération nantaise. L'installation, à Lorient, d'une unique minoterie va avoir pour inconvénient de freiner le développement d'une fédération régionale appelée à s'étendre vers les départements limitrophes de la Bretagne. La distance importante, par exemple, entre Lorient et Le Mans génère des coûts

élevés de transport des farines, et les boulangeries vendéennes, pour cette raison, n'adhèrent pas à la Fédération de Bretagne. Les sociétés de panification, dans un but d'économie, cherchent des lieux de ravitaillement plus proches et plus appropriés. Ainsi, les boulangeries coopératives de la Sarthe et du Maine-et-Loire s'approvisionnent en farines au moulin coopératif de Savannières-sur-le-Cher, et celles de la Mayenne, à celui de la Fédération de Normandie. Ce sont les puissantes sociétés de panification lorientaises, comme celle fondée en 1864 par les ouvriers du port, qui imposent le lieu d'implantation de la minoterie dans cette ville⁽²⁵⁾.

En août 1906, le congrès fédéral de Lorient s'accompagne de l'inauguration de la meunerie, en présence de notables républicains et des autorités civiles. Svob relève, dans cette réalisation, la collaboration bienfaisante entre la classe ouvrière et le monde agricole. L'adhésion à la Bourse des coopératives socialistes est votée, mais ne recueille pas l'unanimité des sociétés. Svob, qui ne désire rompre ni avec les sociétés hostiles ou indifférentes à la bourse, ni surtout avec la Bourse des coopératives socialistes, conçoit l'adhésion comme un engagement de la Fédération de Bretagne (non des sociétés adhérentes!). L'année suivante, le ministère du Commerce recense 77 sociétés de consommation, regroupant 12 000 adhérents, pour les neuf départements de l'Ouest⁽²⁶⁾ couverts par la Fédération de Bretagne. Celle-ci quitte les locaux de L'Économie pour s'installer dans un immeuble de quatre étages qui devient désormais le siège de la fédération. L'immeuble abrite le magasin d'épicerie en gros, une cordonnerie ouvrière, l'Union, qui fabrique des souliers pour homme⁽²⁷⁾. Une salle est mise à la disposition des mutuelles et des syndicats et l'Assurance ouvrière voit son bureau transformé en bibliothèque socialiste. Au premier étage est ouvert un café coopératif décoré par les ouvriers de la coopérative de peinture. Les conseils d'administration et de surveillance y ont leurs bureaux et le secrétaire Emmanuel Svob y a son logement. En quelques années, la Fédération des coopératives ouvrières de Bretagne est opérationnelle sur le plan matériel. Voyons la situation morale du mouvement. Svob désire que le mouvement coopératif reste un moyen d'affranchissement, une école élémentaire du socialisme. La Fédération de Bretagne accueille des sociétés adhérant à l'Union coopérative⁽²⁸⁾ de Gide, d'autres à la Bourse des coopératives socialistes. Certaines ont la double adhésion. Le différend qui s'engage entre la Fédération de Bretagne et La Fraternelle de Quimper (une coopérative du mouvement catholique du Sillon de Marc Sangnier) est éclairant. La Fraternelle, qui a rejoint l'Union coopérative, désire rallier la Fédération de Bretagne en juillet 1907. Svob refuse, au nom de la Fédération de Bretagne, l'adhésion de La Fraternelle⁽²⁹⁾ et invoque des raisons économiques. La Fraternelle tente alors d'isoler les sociétés adhérentes de la Fédération de Bretagne. Elle met en avant que la fédération n'est pas libre, puisqu'elle a donné son adhésion à la Bourse socialiste, qui préconise de financer, sur les bonis, l'action politique. Le journal de l'Union coopérative offre ses colonnes aux deux parties pour régler le différend. Dans le numéro du 15 octobre 1907, Svob précise le refus d'admettre la Fraternelle

(25) La Fédération de Bretagne devait, à l'origine, réaliser sur le territoire fédéral deux moulins coopératifs.

(26) Statistiques de la coopération industrielle et commerciale de France, chiffres de janvier 1907.

(27) C'est la coopérative ouvrière de Fougères qui est spécialisée dans la chaussure pour femme.

(28) Fondée en 1885, l'Union coopérative est pour la neutralité de la coopération.

(29) A Quimper, la Solidarité, une coopérative socialiste est concurrencée par la Fraternelle.

en ces termes : « *Le Sillon, œuvre catholique, a décidé d'infiltrer sa doctrine religieuse dans le peuple en créant des syndicats, des mutuelles, des coopératives; et son congrès de Lyon, les 28 et 29 septembre 1907, a passé son temps à discuter cette question [...]. Que le Sillon, les jaunes, que tous ceux qui veulent se servir de ce moyen pour ramener la foi morte ou perpétuer l'anéantissement du prolétariat créent des coopératives, rien ne les empêche: ils en ont le droit. Mais que nous les aidions dans cette tâche, c'est une autre affaire. Le congrès prochain, seul juge dans cette matière, nous dira si nous avons raison*⁽³⁰⁾. »

(30) *L'Union coopérative*, n° 20, du 15 octobre 1907. Réponse du conseil d'administration de la Fédération des coopératives ouvrières de Bretagne à La Fraternelle.

Il ne s'agit donc pas d'un désaccord d'ordre commercial, mais idéologique. Le congrès de la fédération se tient à Angers en avril 1908. Seize coopératives, dont La Fraternelle, ont demandé leur adhésion. La presse républicaine et socialiste est présente, mais une motion l'exclut de la salle des séances. Les congressistes arborent un œillet rouge à la boutonnière et une délégation syndicale et coopérative, avec bannières et banderoles, accompagne les délégués. Charles Bédéric, de La Fraternelle, est présent. A une très forte majorité l'attitude des administrateurs fédéraux est approuvée et les congressistes confirment le refus d'admission de La Fraternelle. Les relations entre les organisations ouvrières et le Sillon sont tendues après la prise de position de Marc Sangnier, dans *L'Éveil démocratique*, agressant violemment la direction de la CGT. La Fédération des coopératives ouvrières de Bretagne, dirigée par des militants socialistes et syndicalistes, a fait bloc et a épousé les querelles et les luttes syndicales où l'anticléricalisme n'est pas absent.

La coopération doit-elle être neutre ?

Sur le plan économique, la coopération chemine difficilement entre les écueils du grand et du petit commerce. Une réforme profonde nécessite d'unir les forces coopératives dans une confédération. Albert Thomas, membre de la Bourse des coopératives socialistes, devient le pivot de la réforme morale de la coopération. Il désire construire l'unité avec l'Union coopérative qui se dit neutre. Cette stratégie ne peut aboutir sans l'aval de la SFIO.

Les 15 et 16 juillet 1910, dans la grande salle de La Bellevilloise, se tient le congrès de Paris de la SFIO. Les délégués des fédérations départementales doivent se prononcer sur la nature de la coopération. Deux motions vont s'affronter. Celle de la Seine (dite majoritaire), soutenue par Héliès, directeur du MGD, est chargée devant le congrès de faire la démonstration de la valeur socialiste de la coopération ainsi que de l'utilité de sa neutralité. L'autre motion est celle de la Haute-Vienne, fortement influencée par Jules Guesde et ses amis, qui réfute le caractère socialiste de la coopération. Sont naturellement présents des délégués des départements de l'Ouest, dont des personnalités comme Augustin Hamon pour les Côtes-du-Nord, rédacteur en chef du journal *La Semence socialiste*, Emile Goude, député du Finistère dont la profession de foi souligne « *l'importance essentielle*

des organismes de lutte et d'organisation collective, tels que syndicats et coopératives, germes de la société future », et Charles Brunellière pour la Loire-Inférieure.

La motion de la Haute-Vienne considère la coopération simplement comme une des formes de l'association, pouvant servir à toute espèce d'usage et n'ayant de valeur socialiste que lorsque la société coopérative est au service de la cause socialiste. Pour les partisans de la motion de la Seine, la coopération est d'essence socialiste puisqu'elle est au service de l'action sociale de masse. En 1910, les 83 départements français comptent 2566 sociétés regroupant plus de 700 000 sociétaires en une masse divisée et partiellement organisée. Louis Héliès fait la démonstration que ce sont les départements les plus industriels qui sont les plus coopérateurs et apportent le plus de voix au Parti socialiste : il y a donc corrélation entre l'implantation des coopératives et le nombre d'élus du PSU. La motion de la Seine ne refuse pas le soutien financier au Parti socialiste, mais laisse aux sociétés la liberté de l'affectation de leurs trop-perçus.

C'est la motion de la Seine, sur la neutralité, qui est adoptée. Toutes les fédérations socialistes de l'Ouest (hors les deux voix sur trois de la Loire-Inférieure) ont voté pour la neutralité de la coopération. Le congrès international socialiste de Copenhague, avec le soutien de Jean Jaurès, confirme cette orientation devenue majoritaire en Europe, tandis que l'Alliance coopérative internationale à Hambourg engage les coopérateurs français à s'unir dans une organisation commune.

La campagne pour l'unité de la coopération

L'unité de la coopération passe par les décisions des congrès de la Bourse des coopératives socialistes de Calais en juillet 1911, puis de Paris en novembre 1912. L'Union coopérative, de son côté, tient en 1912 un congrès à Roanne sur cette question.

Au congrès de Calais, de nouveaux statuts sont adoptés, mais le principe du versement à la propagande socialiste est maintenu. La Bourse socialiste devient la Confédération des coopératives socialistes et ouvrières de consommation. Albert Thomas propose l'abandon du mot « socialiste »⁽³¹⁾ ou la substitution du mot « ouvrière » afin de grouper sans distinction tous les consommateurs. Le secrétaire du comité confédéral, Ernest Poisson, et Louis Héliès sont pour le maintien du terme « socialiste ». Les représentants de la confédération et ceux de l'Union coopérative décident de se rencontrer et, le 12 juin 1912, aboutissent à la rédaction d'un texte et d'un vote unanime sur un pacte d'unité.

Le 1^{er} novembre 1912, la Coopération socialiste tient à Paris son neuvième et dernier congrès sur la question unique de l'unité. Seize organisations de l'Ouest sont présentes ou représentées, ainsi que la Fédération de Bretagne. La plus forte délégation vient de la Loire-Inférieure. Du Morbihan, seule La Ruche de Lorient est présente. Après la présentation de l'aspect moral

(31) De Boyve, dirigeant historique du comité central de l'Union coopérative, aurait préféré au mot « socialiste » celui d'« autonome » ou encore « neutre ». Au contraire, Charles Gide affirme que la coopération est socialiste par définition, avec pour objectif de se substituer au commerce concurrentiel. Il apparaît là aussi qu'un débat traverse l'Union coopérative.

de cette unité, puis de ses conséquences économiques, les deux tendances, unitaire et anti-unitaire, désignent leurs orateurs. Emmanuel Svob, secrétaire de la Fédération de Bretagne, est classé parmi les opposants à l'unité, classement qu'il conteste, puisqu'il désire seulement faire des réserves sur le pacte d'unité. Ces réserves s'adressent aux sociétés de Bretagne de l'Union coopérative qui, depuis une dizaine d'années, ont été les adversaires acharnés d'une fédération ouvrière bretonne se réclamant du socialisme. Svob doute toujours de leur loyauté et d'une conversion spontanée et sincère⁽³²⁾. Sur le plan commercial, il émet également des réserves sur les sociétés de Bretagne affiliées à la rue Christine⁽³³⁾ qui se sont opposées aux fusions de sociétés et à la modernisation de la fédération régionale. Partisan de l'unité, Svob ne la conçoit qu'avec des garanties statutaires permettant de rejeter les sociétés du comité central qui ne présentent pas, sur le terrain des revendications, ce que l'on peut attendre d'une coopérative⁽³⁴⁾. Il règle ses comptes, car la vie fédérale a été difficile en Bretagne. Les sociétés de l'Ouest vont cependant approuver le pacte d'unité, sauf celles de la Loire-Inférieure, qui demeurent divisées. La Fédération de Bretagne reste réservée. A Roanne, sous la présidence de Gide, le quatorzième et dernier congrès de l'Union coopérative vote l'unité à l'unanimité et par acclamation⁽³⁵⁾.

En décembre 1912, les sociétés se rendent à Tours pour un ultime congrès devant sceller et confirmer les rapprochements opérés. Dans les départements de l'Ouest, quarante-quatre sociétés sont présentes ou représentées, avec de fortes délégations de la Loire-Inférieure et du Morbihan⁽³⁶⁾. Svob, à la tribune, se fait le défenseur le plus opiniâtre du fédéralisme, ainsi que de la représentation des petites sociétés dans les congrès nationaux : elle est calculée désormais sur le chiffre d'affaires et non plus sur le nombre des adhérents. Il reproche au système d'étouffer les sociétés militantes issues des corporations ouvrières et de sacrifier l'élément moral au profit de l'action commerciale et économique⁽³⁷⁾. Enfin, il désire que les fédérations régionales puissent avoir leurs propres organisations de production. C'est la ligne d'autonomie qu'il avait défendue en 1905 à Nantes et qu'il continue à soutenir avec conviction. Son idéal est la juxtaposition d'une production fédérale et d'une production nationale. Héliès, qui défend la thèse officielle de la centralisation de la production et du MDG, demande à la Fédération de Bretagne de se rallier à son ordre du jour. Svob le fait, non sans amertume⁽³⁸⁾. Le congrès de Tours ratifie l'unité et confirme le premier congrès de la Fédération nationale des coopératives de consommation (FNCC), « *organe d'émancipation des travailleurs* ».

(32) Elles ont pourtant soutenu la Fédération des coopératives ouvrières de Bretagne lors du différend avec la coopérative sillonniste de Quimper !

(33) Nom de la rue, à Paris, où se trouve le siège de l'Union coopérative.

(34) IX^e congrès national extraordinaire (Confédération coopérative) tenu à Paris le 1^{er} novembre 1912, discours de Svob, pp. 64-66.

(35) Le congrès rassemble seulement 160 sociétés sur les 400, représentées par 150 délégués.

(36) Celle du Morbihan, surtout de Lorient, est composée de onze sociétés adhérent à l'Union coopérative.

(37) I^{er} congrès (unitaire) de la FNCC à Tours, pp. 159-161.

(38) Le centralisme permet de grouper les forces éparées du mouvement coopératif, de reprendre et de renforcer des œuvres fédérales, de leur donner une ampleur nationale, comme pour l'usine de chaussures de Fougères, capable de fournir les sociétés adhérentes de la FNCC. La Fédération de Bretagne continuera, jusqu'en 1927 avec la minoterie de Lorient, à posséder une production fédérale.

La réorganisation de la Fédération de Bretagne

L'unité réalisée, les fédérations régionales doivent se réorganiser pour trouver un équilibre et une bonne répartition des sociétés sur chaque territoire. Voyons la situation de la Fédération de Bretagne au 30 juin 1913 à partir de la nouvelle fédération « territorialement délimitée ». La dix-neuvième

(39) *L'Action coopérative*, n° 8, août 1913.

(40) Pour l'ensemble des 28 fédérations que compte la FNCC, 70 sociétés de l'ancienne Union coopérative ont démissionné, ainsi que 15 sociétés de la confédération, la discipline socialiste ayant été plus importante.

(41) Après quelques fusions, elle compte 71 sociétés et 17 506 sociétaires.

(42) II^e congrès national de la FNCC, à Reims, septembre 1913, p. 111.

fédération, dite Fédération de Bretagne, regroupe 75 sociétés dont 17 adhérentes de la Confédération socialiste, 21 de l'Union coopérative, auxquelles s'ajoutent les 12 sociétés qui ont adhéré au congrès de Tours, puis 25 nouvelles depuis le congrès⁽³⁹⁾. A l'occasion de l'unité, aucune société de l'Ouest n'a démissionné de la dix-neuvième région⁽⁴⁰⁾. L'ancienne Fédération de Bretagne sort renforcée; l'espace territorial a été modifié, réduit; une partie du territoire est rattachée à d'autres fédérations régionales. Les sociétés de la Mayenne (sauf celle du bassin ardoisier de Renazé), de la Sarthe et d'une partie du Maine-et-Loire (région d'Angers) sont sorties de la Fédération de Bretagne, celles du Choletais et des Mauges y demeurent afin de former une unité avec la Vendée. Une société des Deux-Sèvres (par quelle décision?) est rattachée à la Fédération de Bretagne! Au 31 décembre 1913, la Fédération de Bretagne⁽⁴¹⁾ est loin cependant d'accueillir l'ensemble des sociétés de son territoire: il reste à conquérir 74 sociétés et leurs 20 000 sociétaires. C'est le Morbihan qui recrute le mieux, puisque sur 29 sociétés existantes, 25 adhèrent à la Fédération de Bretagne. La Vendée et les Côtes-du-Nord resteront des départements difficilement pénétrables pour la coopération organisée.

En une quinzaine d'années, sur un territoire important, les organisations ouvrières favorisent la constitution de la Fédération des coopératives ouvrières de Bretagne. Il s'agit de rassembler des sociétés aux inspirations diverses. Emmanuel Svob, dans sa volonté de faire de la fédération une structure coopérative socialiste, se heurte à des oppositions, en particulier de la part de sociétés de l'Union coopérative, mais aussi de ses propres amis. Au deuxième congrès de la FNCC, Louis Héliès rappelle le retard économique des sociétés bretonnes et dénonce le manque de concentration et les divergences entre les coopératives⁽⁴²⁾. Les premières sociétés ouvrières s'installent dans les quartiers populaires, dans des bicoques. Le soir, les fondateurs répartissent une pièce de vin ou quelques caisses de marchandises. La société est aussi une œuvre de solidarité, parfois de lutte sociale, et un moyen d'assurer aux sociétaires, qui ont de faibles salaires, une alimentation à bon marché. L'Ouest, au début du XX^e siècle, est très largement agricole, alors que les sociétés coopératives prennent vie dans les villes. C'est un handicap pour les militants coopérateurs bretons, qui tentent pourtant d'étendre la coopération de consommation dans les campagnes.

L'unité du mouvement permet de mettre en œuvre une politique favorable au développement des sociétés bretonnes. Dès le mois de décembre 1913, les coopératives lorientaises désirent s'adapter aux nouvelles directives nationales de concentration et de centralisation. Une partie des sociétés locales (après une quatrième tentative) s'unissent et réalisent l'Union des coopératives lorientaises. Cette union est une des premières en France. Désormais, l'Union lorientaise ne cesse de se développer, d'installer ses succursales et de fusionner les petites sociétés. Elle soutient la fondation de l'Union des coopérateurs du Finistère et aide les coopératives d'Ille-et-Vilaine. En Loire-Inférieure, la concentration des sociétés débute pendant la Première Guerre mondiale et donne naissance, en 1918, à l'Union des coopérateurs de la Loire-Inférieure.

La coopération bretonne, au lendemain de la Première Guerre mondiale, passe par une crise morale. Le mot d'ordre de concentration des sociétés heurte les militants coopérateurs d'origine syndicale ou socialiste, en réduisant considérablement le nombre des conseils d'administration. Ceux-ci ont été longtemps animés par des militants dévoués qui, désormais, se détachent du mouvement. Cette situation inquiète les élus fédéraux, car, simultanément, les syndicats ouvriers s'écartent eux aussi de la coopération de consommation. La puissance d'une société se mesure dorénavant au chiffre d'affaires et non plus au nombre de sociétaires ; dans les sociétés, il est fait appel à des techniciens, alors que le personnel, longtemps, se composait de victimes de la répression patronale. Le recrutement des sociétaires s'élargit en direction des autres couches sociales, les sociétés sont désormais ouvertes à tous. ●